

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettres identiques datées du 17 décembre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

C'est avec un profond regret que je me vois contraint d'appeler votre attention sur les graves souffrances et les lourdes pertes subies par les réfugiés palestiniens en République arabe syrienne. La crise qui sévit en Syrie a gravement touché plusieurs camps de réfugiés, provoquant des centaines de morts et de blessés parmi les réfugiés, dont des enfants et des femmes, et entraînant des dommages matériels et une détérioration brutale des conditions de vie – situation qui ne fait qu'empirer.

Pendant ces longs mois d'hostilités, les réfugiés palestiniens en Syrie qui, depuis la *Nakba* de 1948, il y a plus de 60 ans, trouvent refuge, abri et stabilité dans le pays en attendant un règlement équitable de leur sort, ont cherché à demeurer en dehors du conflit et à rester neutres. Tel a également été l'objectif des dirigeants palestiniens, qui ont agi d'une manière responsable, animés par la volonté d'assurer la protection et la sécurité des centaines de milliers de réfugiés palestiniens présents en Syrie. Toutefois, étant donné l'aggravation des effets de la crise sur la sécurité des personnes et sur la stabilité des camps de réfugiés, qui est devenue une préoccupation majeure, je me vois contraint, au nom des dirigeants palestiniens, d'appeler d'urgence l'attention de la communauté internationale à ce sujet.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'attaque militaire perpétrée le dimanche 16 décembre par l'armée syrienne contre le camp de réfugiés de Yarmouk, à Damas. Au cours de cet incident, un avion de chasse syrien a lancé des frappes aériennes contre une zone civile, tuant au moins 25 personnes et faisant des dizaines de blessés. L'attaque violente a répandu la terreur et semé la panique parmi les réfugiés, provoquant la fuite de milliers de familles vers le Liban essentiellement pour se mettre en lieu sûr, qui sont à nouveau déplacées et dépossédées de leurs biens à cause d'un conflit et de leur statut de réfugiés, qui les rend vulnérables.



Nous condamnons cette agression et demandons instamment à la communauté internationale de faire en sorte que soit respectée l'obligation de protéger les civils dans les situations de conflit armé, comme l'exige le droit international humanitaire. Si nous voulons que cesse la tragédie qui s'abat sur la Syrie, il faut que la communauté internationale s'attache en priorité à assurer la sécurité et le bien-être de tous les civils.

À cet égard, nous rappelons le travail extraordinaire accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour apporter, en ce moment critique, une aide humanitaire d'urgence aux réfugiés palestiniens de Syrie et pour assurer leur protection. Nous lançons un appel au pays hôte, la Syrie, pour qu'elle continue, comme elle le fait depuis longtemps, de coopérer avec l'Office et de faciliter les efforts qu'il déploie pour venir en aide aux réfugiés palestiniens en Syrie. Nous déplorons les pertes en vies humaines essuyées par le personnel de l'Office dans ce conflit et engageons tous les belligérants à respecter la neutralité de l'ONU.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
